

N° 247 Du 8 thermidor an 11

LAISSEZ passer librement louis lafarge
 natif d' laugier domicilié à laugier municipalité
 d' au m 679 m département d' la cantal âgé de 18 ans, taille
 front brant nez long cheveux et sourcils mis yeux gris roulé visage
rugueux et laineux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant la fagague ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'ouvrage échauvin
 en date du 7 juillet an 11 et sur l'attestation du citoyen au b. Réjatier demeurant
 à aumassat et du citoyen mathieu bailli demeurant à
lesquels ont signé avec nous. lafarge au lafage fe

Caylex

Reyadie

N° 248 Du 8 thermidor

LAISSEZ passer librement jean d'ugiois marié le 19 aout 1792
 natif d' la commune de st illide domicilié à deus municipalité
 d' au m 679 m département d' la cantal âgé de 31 ans ans, taille
 de un metre 879 millimètres cheveux jaunes sourcils jaunes yeux grises
 front ordinaire nez équilibré bouche large menton rouge visage
ovale et indigo inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant la fagague ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour quatre décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'ouvrage st illide
 en date du joue d'août et sur l'attestation du citoyen joseph combret demeurant
 à st illide et du citoyen antoine magnie demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et le jean d'ugiois

jeandugiois

antoine magnie

joseph combret

N° 249 Du 9 juil

LAISSEZ passer librement pierre Fourrier
 natif d' la fagague domicilié à deus municipalité
 d' au m 679 m département d' la cantal âgé de 60 ans, taille
 front couvert nez bien fait cheveux et sourcils gris yeux gris visage
roux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant la fagague ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement ; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de la fagague
 en date du 30 aoust 11 et sur l'attestation du citoyen sabat chablat demeurant
 à aumassat et du citoyen jean prieur demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et lui fourrier

fourrier

chablat

prieur